

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
22.64

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Salon des Agricultures de Provence 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour la 4<sup>ème</sup> édition du Salon des Agricultures de Provence qui se tiendra en juin 2019 (date non arrêtée à ce jour), le Conseil départemental lors de sa session de décision modificative le 19 octobre 2018 a voté un crédit complémentaire de 255 000,00 € au titre de la contribution départementale. Cette contribution s'inscrit dans le cadre du régime exempté SA39677 du 23 juin 2015 relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles et s'inscrit dans le cadre des compétences que le Département a conservé en matière de tourisme au titre de la loi NOTRe du 8 août 2015.

Le Salon des Agricultures de Provence (SAP) connaît d'année en année un succès croissant. L'édition 2018 a accueilli plus de 50 000 visiteurs (+11 %) dont plus des 2/3 sont des Bouches-du-Rhône et plus de 200 exposants ont participé à cet évènement dont l'ambition est de valoriser la diversité des filières agricoles, agro-alimentaires et des métiers de l'agriculture (marché des producteurs ; animations ; espace professionnel ; espace élevage).

L'édition 2019, s'articulera autour de l'évènement « Marseille Provence de la Gastronomie 2019 ». Dans ce cadre, sont envisagés l'organisation d'un banquet nocturne populaire et l'accueil de l'assemblée générale (AG) de l'association agrilocal. Cette association, dont notre collectivité est membre, regroupe une quarantaine de Départements. Elle a pour mission la valorisation et le développement des circuits-courts à travers la plateforme agrilocal, en mettant en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics. L'organisation de l'AG du réseau agrilocal à l'occasion du SAP, vitrine de l'agriculture départementale, permettra, également, de mettre à l'honneur la gastronomie d'un département adhérent à l'association. Une délibération propre à ces deux projets, une fois qu'ils seront finalisés, sera soumise au vote d'une commission permanente en 2019. Outre ces nouveautés, les 6 espaces habituels de la manifestation seront reconduits (espace vente, espace animaux, espace matériel et technique agricoles, espace animations, espace animations et jeunes publics, espace restauration).

Ainsi, le Conseil départemental est sollicité par la Chambre d'agriculture, maître d'ouvrage du SAP, pour un montant de 255 000,00 €, représentant près de 43 % du montant total de l'opération. Comme les années précédentes cet évènement sera co-financé par la Métropole et le pays d'Arles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL